

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/176

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 28/09/2026 par M. BONNET Olivier vue d'occuper le domaine public au droit des 2 avenue de Lorraine et 31 rue Cassagnoles, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement pour la période du 02/10/2026 au 04/10/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : M. BONNET Olivier est autorisé à occuper le domaine public au droit des 2 avenue de Lorraine et 31 rue Cassagnoles, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement pour la période du 02/10/2026 au 04/10/2026.

Article 2 : Durant le déménagement des places de stationnement seront réservées, les véhicules pourront empiéter sur le trottoir.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 29 septembre 2026

Le Maire
Barbara NETO

P/O Robert CAMAZZOLA

